fneeq CSN

carnets

fédération nationale des enseignantes et des enseignants du québec (fneeq-csn) no. 14 printemps 2006

Loi 142 : La vie syndicale après l'entente forcée

Dans ce num ro

. Valleyfield, une re nouvelle l?hoÿrizon
c geps: 20 ans plus tard
d?enseignement priv s
Mondialisation, ducation et concertation
le convention collective
McGill: une strat gie gagnante pour les
ri s
ÿ La forme du syst me scolaire
ÿ La centrali sation des tablissements
ÿ vers une gouvernance plus transparente
ÿ SCFP-Ca SCCUQ – Une nouvel
ÿ Un gociation regroup e dans universit s
ÿ Harc lement psychologique et la violence au travail
ÿ Les chargés de cours et les étudiants sala
ÿ La prévention et

Mot du pr sident

La riposte la loi 142

Vers des tats g n raux des mouvements sociaux ?

Il y a seulement trois mois, le coup de force du gouvernement par l'adoption de la loi 142 a mis fin à la négociation dans le secteur public. Quelle lecture doit-on faire des événements ? Comment contrer l'éparpillement et organiser la riposte ?

Plusieurs, dans un tel contexte, seraient tentés de revenir sur l'automne 2005 et identifier la faille stratégique, celle qui expliquerait le revers essuyé par le mouvement syndical dans ces négociations. Considérant le caractère antidémocratique et antisyndical du gouvernement libéral, on pourrait croire que les responsables syndicaux auraient pu prévoir le coup et s'organiser pour l'éviter. Pour certains, il aurait suffi d'écarter le recours à la grève; pour d'autres, proposer au contraire une grève générale qui seule pouvait mettre en échec ce gouvernement !

Les choses ne sont pas aussi simples. Il apparaît aujourd'hui que la conséquence de ces deux options aurait été la même : nourrir encore plus le défaitisme. La première aurait conduit tout droit à la soumission au cadre fixé par le gouvernement, axé sur la baisse des impôts, le paiement de la dette et la réduction de la taille de l'État, et ce, sans combat ! Concernant la deuxième option, à savoir la grève générale, l'hypothèse largement répandue laissait croire à une répression et à une défaite politique plus grande encore. L'adoption de la loi 142 tend maintenant à la confirmer.

Le cadre de l'action syndicale visait à obtenir une entente négociée. C'est dans cette perspective qu'une lecture à rebours des événements peut se faire, sans signifier qu'il faille être complaisant sur les stratégies syndicales.

L'imposition du décret n'est pas une victoire, cela est certain. D'autant plus que la loi crée des obstacles aux actions à mener pour s'y opposer. Toutefois, les forces syndicales conservent leurs énergies malgré la sévérité du coup porté. Pour faire face aux défis que la situation nous impose, il n'y a pas d'autre avenue que celle d'une bataille contre le projet social de ce gouvernement.

La riposte à entreprendre doit provoquer une prise de conscience en profondeur sur la portée des choix gouvernementaux. Comme enseignante et enseignant, quelle que soit notre institution, s'engager dans un chantier d'éducation sociale et politique constitue une contribution concrète et importante pour gagner une telle bataille.

Cependant, l'énergie qu'il nous faut déployer ne peut se faire en rangs dispersés et l'exemple doit venir des organisations elles-mêmes. La fracture vécue durant les dernières négociations dans le secteur public nous a affaiblis. Il est impératif de resserrer les rangs pour mieux développer une riposte à ce gouvernement et à ses politiques.

C'est la raison pour laquelle un rassemblement des forces syndicales et sociales, qu'il prenne la forme d'un forum ou d'états généraux, d'actions sectorielles ou régionales, est un levier vital pour engager une action commune avant les prochaines élections provinciales. C'est, entre autres, dans cette perspective que nous allons tenir le prochain congrès de la FNEEQ (CSN).

Ronald Cameron
Président

Sommaire

3 **Tenir tête**

5 **Dans les cégeps**
La vie syndicale après l'entente forcée

6 **À Valleyfield, une ère nouvelle à l'horizon**

8 La d centralisation des c: 20 ans d j

10 **Réforme du système scolaire :**
L?importance de faire des bilans

11 **Établissements d'enseignement privés**
Vers une gouvernance plus transparente

Mondialisation, ducation et concertation syndicale

12 **La relance des discussions entourant l'AGCS**

13 **Dans le tourbillon d'un monde en transformation**

16 **Conférence de Melbourne de l'IE**

18 **SCCUQ – Une nouvelle convention collective**

19 **Universités – La négociation regroupée : un défi qui rapporte**

20 **AEDEM McGill – Une stratégie gagnante pour les étudiantes et les étudiants salariés**

21 **Harcèlement psychologique et la violence au travail – Une démarche syndicale de prévention et d'intervention**

22 **L'environnement un enjeu politique en éducation**

23 **Journées de réflexion en avril et Congrès de la FNEEQ en mai**
Faire le point sur notre engagement !

Fneequeries

Carnets est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). La FNEEQ représente plus de 23 500 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ
1601, avenue De Lorimier,
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2241 – Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca www.fneeq.qc.ca

Rédacteur en chef : Ronald Cameron
Coordination et rédaction : France Désaulniers
Révision : Emmanuelle Proulx
Collaborations : Marie Blais, André Chartrand, Dominique Daigneault, Marc Paquette, Caroline Senneville, Micheline Thibodeau, CLaire Tremblay, Jean Trudelle.
Photo de la couverture : Louis-Serge Houle
Graphisme : Brunel Design
Impression : Les travailleuses et les travailleurs syndiquées d'Impart Litho (division Trimocom)
Tirage : 11 500
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada

Tenir tête

Le mouvement syndical a été frappé de plein fouet, en décembre 2005, par une loi odieuse dans tous ses aspects. Odieuse sur le fond, parce qu'elle constitue une négation complète du droit démocratique de négocier et d'exercer s'il le faut des moyens de pression. Odieuse sur le fond parce que, dans la santé comme dans l'éducation, et en particulier dans les cégeps, elle est basée sur un déni complet des besoins à combler pour assurer la qualité des services publics dans une société en changement.

Photo : Louis-Serge Houle

Jean Trudelle
Vice-président de la FNEEQ

Odieuse dans sa forme, parce que l'ensemble de l'opération a été bâti sur le mensonge. Mensonge sur l'état des finances publiques, par un gouvernement incapable de s'attaquer aux échappatoires fiscaux, incapable du courage politique d'augmenter ses revenus d'impôt en provenance des entreprises privées, de tenir compte des économies d'échelles qui s'annoncent avec les départs massifs à la retraite. Mensonge sur la volonté de négocier de ce gouvernement, puisque *jamais* les mandants de Jean Charest n'ont véritablement négocié, ni à la table centrale, ni à la table sectorielle.

Odieuse finalement par ce qu'elle a servi aussi à cacher, soit d'autres actes législatifs posés concurremment au décret. Le premier, méprisant le vaste mouvement d'opposition organisé dans la population, finalisait le projet gouvernemental sur les CPE. Le second, affichant le peu de cas que fait le gouvernement Charest de la consultation et du débat social dans un dossier pourtant sensible, ouvrait la porte à la tarification de la distribution de l'eau potable.

Les enseignantes et les enseignants de cégep n'en finissent plus d'éplucher les effets néfastes d'une entente qui, à toutes fins utiles, a été imposée.

Le décret consacre notre appauvrissement. Sur le plan des salaires, alors que nous affichons un retard qui se chiffre en milliers de dollars, sur des emplois équivalents en Ontario, aux États-Unis, ou encore au Québec dans le secteur privé, on nous consent moins de 1 % d'augmentation sur presque 7 ans. Aucune bonification d'un régime de retraite, ce qui condamne à des revenus régressifs nos mil-

liers de collègues qui prendront leur retraite au cours des prochaines années.

Sur le plan des conditions normatives, alors que les besoins sont criants au niveau de la tâche, alors que les représentants des patrons n'ont même pas été en mesure de contester nos chiffres sur son alourdissement, alors que nous sommes pressés de toutes parts d'améliorer la réussite, le gouvernement n'a pas consenti à un seul iota. Un maigre 122 ETC a été consenti… à condition qu'ils ne puissent servir à la tâche inhérente d'enseignement !

Et s'il fallait encore en rajouter, le gouvernement Charest a fait montre d'un cynisme inqualifiable en « punissant » littéralement, dans le secteur de la santé, les syndicats qui s'étaient montrés les plus militants dans le passé et qui se retrouvent aujourd'hui avec des conditions de travail décrétées en-dessous de celles des autres.

La force du mouvement syndical

Le regroupement cégep, à l'instar de l'ensemble de la CSN, a durement encaissé le coup. Une constatation s'impose : la défense argumentée et rationnelle de nos conditions de travail, avec une mobilisation exemplaire et respectueuse dans ses choix de l'ordre social, cela ne suffit pas à freiner la machine néolibérale. Ce qui nous est arrivé ne diffère en rien de la répression qui a frappé nos camarades de la Colombie-Britannique à qui on a aussi retiré le droit de négocier, ou à nos camarades de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick qui se sont vu imposer des reculs importants.

La loi 142 s'accompagne d'un arsenal répressif important, dont le grand public ne connaît même pas la portée. Tout ralentissement de travail, tout geste concerté de protestation ou d'opposition entraînera des amendes et des pénalités tout à fait disproportionnées.

Photo : Louis-Serge Houle

Avec cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de l'action syndicale, et dans un contexte où tout est fait pour diviser les forces syndicales, on pourrait croire que le découragement va s'installer à demeure au sein de nos syndicats.

Ce serait mal connaître le mouvement. La bataille de la résistance s'organise et si les conditions dans lesquelles nous devrons la mener sont manifestement difficiles, il n'est pas question de plier l'échine.

Déjà, des axes de résistance se développent. Ils passent par les recours judiciaires, par une vaste entreprise de sensibilisation politique auprès des membres et de la population, par la volonté de coaliser l'ensemble des forces syndicales, progressistes et communautaires.

Elle ne met pas de côté la subversion. Soit, la situation impose que si des actes de désobéissance civile sont éventuellement proposés, ils devront être soigneusement concertés, leurs objectifs et leur nature soigneusement planifiés.

Mais ce qui est en jeu est trop important pour que des actions plus corsées soient écartées. Cette résistance qui s'organise n'a pas comme seul objectif de recouvrer des droits et des acquis en matière de conditions de travail. Il s'agit de dénoncer une manière profondément antidémocratique de gouverner et de le faire de telle sorte qu'aucun gouvernement ne puisse oser y revenir.

Dans le dernier numéro de Carnets, alors qu'il était encore possible d'espérer une véritable négociation dans les cégeps, la FNEEQ invitait les syndicats à se tenir debout. Les syndicats ont répondu à l'appel et le vote de grève obtenu à l'automne 2005 a été historique.

Incapable de négocier, le gouvernement Charest a posé en décembre 2005 un geste inqualifiable. Il faut maintenant tenir tête, et les syndicats du regroupement cégep comptent bien être encore au rendez-vous. ▲

La vie syndicale après l'entente forcée

La négociation dans les secteurs public et parapublic est une négociation politique : la dernière négociation en a encore fait la démonstration. La conduite du gouvernement Charest dans la pseudo-négociation se situe dans le droit fil de son projet de réingénierie de l'État et va de pair avec ses visées de sous-traitance, de partenariat privé-public, de privatisation de plusieurs organismes gouvernementaux et de plusieurs services publics dont les services de santé et de la SAQ. La loi spéciale a placé les employé-es de l'État dans une situation où toute contestation devient difficile.

Micheline Thibodeau

Déléguée à la coordination du regroupement cégep

Mais cette attitude du gouvernement n'a vraisemblablement pas eu, dans les cégeps, les résultats escomptés. Le regroupement cégep n'a pas ressenti l'écrasement, mais plutôt la colère et le goût de l'exprimer.

Soit, devant autant de mépris affiché publiquement, le cœur n'est pas à l'ouvrage comment avant. Mais nos principes d'éthique professionnelle font en sorte que les étudiantes et les étudiants ne seront pas notre cible. Au contraire, c'est en concertation avec eux que nous entendons travailler, comme en témoigne le plan d'action adopté par les assemblées au cours du mois de février dernier, qui sera mis en œuvre en complément de celui de la CSN et de ses fédérations du secteur public.

Il comporte au premier chef la volonté de faire savoir aux administrations locales que nous ne sommes pas dupes du rôle complice qu'a joué la Fédération des cégeps au cours de la pseudo-négociation qui a pris fin aussi abruptement.

Entouré de fonctionnaires qui ne connaissent manifestement rien des cégeps, le ministre de l'Éducation a laissé beaucoup de place à la Fédération des cégeps dans la conduite des pourparlers, et cette dernière en a profité pour modeler les contours de l'entente forcée. Jamais nos patrons locaux n'ont eu le courage d'admettre que la tâche avait augmenté et qu'il fallait se préoccuper du problème. En agissant ainsi, ou en laissant leur représentants le faire, ils ont sciemment empêché que les problèmes relevés dans notre cahier de demandes soient examinés au mérite.

Photo : Louis-Serge Houle

La convention collective sera passée au crible en regard de la loi 142, pour identifier toutes les avenues de résistance dans son application. La possibilité de boycotts actifs ou passifs sera examinée attentivement, ainsi que toute action qui pourrait concourir à rappeler de manière systématique aux patrons locaux que le mépris des enseignantes et des enseignants n'est pas une manière de développer le réseau collégial.

Une opération d'éducation politique sera aussi mise en place, au cours de l'automne 2006, avec l'ambition de rejoindre directement les étudiantes et les étudiants du réseau collégial pour les sensibiliser aux enjeux démocratiques bafoués par le décret et pour préparer le terrain en vue des prochaines élections provinciales.

Parallèlement, le regroupement cégep a invité la FNEEQ (CSN) à intervenir en faveur de la tenue d'États généraux des mouvements syndical, communautaire et progressistes afin de forcer le débat social sur la qualité des services publics et pour offrir une résistance et une riposte mieux concertées des mouvements sociaux face aux orientations du gouvernement de Jean Charest. On a aussi avancé l'idée d'un manifeste en défense des services publics qui serait appuyé par plusieurs personnalités et qui pourrait ainsi offrir une vision en lien avec les besoins de la population au Québec. Des projets qui connaissent des échos au sein de la CSN. ▲

À Valleyfield, une ère

À la suite d'un vote par référendum au cours du mois de mars, les membres du Syndicat des professeurs du Collège Valleyfield décidaient de se désaffilier de la Fédération autonome du collégial (FAC) et optaient pour une affiliation à la CSN. Nous croyons que cette décision est importante pour le syndicalisme en essor gnant dans les cégeps. Le contexte politique et social favorise l'isolement contre lequel il faut lutter. Au cours des dernières années, nous avons proposé à la FAC deux reprises d'organiser un débat au sujet des différends qui ont menacé sa présence, dans le but de procéder à une véritable réflexion sur les bases d'une affiliation. La décision prise à Valleyfield représente un encouragement à développer une pratique syndicale rassembleuse, en vue de constituer une organisation syndicale capable de mieux représenter tout le personnel enseignant dans les cégeps. Nous avons rencontré Bernard Dupuis, le président du syndicat

Photo : Louis Bibaud

Carnets • Monsieur Dupuis, qu'est-ce qui a amené la remise en question de votre affiliation à la FAC ?

Bernard Dupuis : Disons que c'est principalement l'attitude de la FAC au cours des dernières années qui nous a amenés à nous questionner au sujet de notre appartenance syndicale. En effet, la FAC persiste à mettre en avant un idéal syndical, dont on peut comprendre les raisons, mais qui l'entraîne à prendre des positions extrêmes. L'exemple le plus frappant, c'est le dossier de la restructuration salariale. On peut certes admirer le syndicalisme de combat, le syndicalisme de résistance, mais il faut constater que cela peut créer des torts concrets à nos membres !

Or, depuis l'an 2000, il y a eu un entêtement de la part de la FAC à ne faire aucun compromis au nom de la lutte. Les répercussions ont été marquantes, cela a eu un impact négatif pour nos membres et a entraîné une forme de désintéressement de la chose syndicale que nous trouvions inacceptable. Nos membres étaient démobilisés, ils en étaient venus à se demander objectivement les raisons pour lesquelles ils militaient pour un syndicat qui ne leur apportait jamais le moindre gain. Et puis on a beau dire, les salaires c'est important quand même !

Quant à la dernière négociation qui s'est soldée par l'application du décret, les maigres gains contenus dans l'entente ont été refusés au nom d'une cause qui apparaît trop idéale ! Nos membres ne sont pas idéalistes… ils analysent la situation de façon réaliste et comptaient faire certains gains.

Un autre élément qui a été déterminant, c'est le fait que la FAC ne semblait pas vouloir changer ses pratiques syndicales. Nous avons essayé de revendiquer une nouvelle forme de syndicalisme, mais nous étions taxés de syndicat mou ! Nous nous retrouvions isolés, on a subi une certaine forme d'intolérance…

Bref, nous n'avions plus espoir que la situation s'améliore, et ce, même s'il y avait un changement à la direction. La FAC a une attitude sectaire, elle se targue d'être plus importante, plus militante et plus combative que les autres fédérations.

nouvelle à l'horizon !

Carnets • À votre avis, pourquoi les membres ont-ils choisi la FNEEQ ?

B.D. • Nous souhaitions nous solidariser au plus grand nombre de profs de cégep et c'est la FNEEQ qui en représente le plus. Une bonne proportion de nos membres aurait aimé s'affilier à la FEC-CSQ, notamment à cause des liens développés au cours de la dernière année qui s'est déroulée sous le signe du cartel FAC-FEC-CSQ. Je crois que ce qui a fait la différence, c'est que la FNEEQ se soucie davantage des questions liées à l'enseignement supérieur. Nous croyons qu'elle saura mieux défendre les intérêts et valeurs de nos membres. À la CSQ, c'est le volet primaire-secondaire qui domine.

Photo : France Désaulniers

Carnets • Quelles sont les attentes de vos membres envers la FNEEQ ?

B.D. • En fait, nous cherchons un équilibre entre l'idéal syndical et la défense des intérêts des enseignantes et des enseignants des cégeps, autant sur le plan professionnel que sur le plan salarial. Nous croyons que nous serons mieux soutenus par la FNEEQ. Elle a présenté l'image d'une fédération bien organisée, sérieuse, a fait montre d'une grande crédibilité et démontré un sens des responsabilités.

Carnets • Au niveau du syndicat local, même si la décision des membres est récente, y a-t-il un constat à avancer ?

B.D. • Je dirais que nous sortons plus unis de cette expérience. Tout le monde est satisfait du résultat. Ce n'était pas une question de bataille partisane et les membres du syndicat se rallient à la majorité. Le message en est un de confiance envers la FNEEQ. Bien sûr, on a hâte de participer à la suite des choses et on espère grandement être en mesure de mobiliser à nouveau nos membres et être solidaires d'une grande majorité de collègues enseignants au collégial.

LA DÉCENTRALISATION DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL

20 ANS PLUS TARD

Postdoctorante au Centre de re cher che et d?intervention sur la r ussite scolaire (CRIRES), Sylvie De Saedeleer poursuit des travaux sur la d cen tra lisation en ducation, entre au tres, sur la situation qui pr vaut au coll gial. Auteure en 2005 de l'autonomie dans un coll ge aux ditions Nou vel les, elle nous pr sente un survol de la d centralisation de l?enseignement coll gial depuis 20 ans. Sur plusieurs plans, les tendances d crites par madame De Saedeleer ont t abord es dans la revue Carnets et les publications de la FNEEQ sur l?enseignement coll gial lors des diff rents moments forts de la bataille men e contre le morcellement du r seau coll gial. Elle identifie bien l?environnement dans lequel la f d ration a d volu er. La FNEEQ a t un p le ma jeur de r sistance, centr sur la con qu te de la pleine reconnaissance de l?en seignement coll gial com me par tie int grante de l?enseignement sup rieur. L?his toire r cente du coll gial reste faire du

Photo : France Désaulniers

Sylvie De Saedeleer

Collaboration spéciale

Depuis le milieu des années 1980, l'ordre collégial québécois est entré dans une dynamique de décentralisation où le pouvoir de décider détenu par l'État est transféré au palier local. Dans un cégep, ce palier local est le conseil d'administration mais aussi les salarié-es et le personnel cadre d'un établissement à des degrés divers.

En théorie, la décentralisation permet aux acteurs de décider localement des services les mieux adaptés aux besoins du milieu. Toutefois, une analyse sociohistorique montre qu'en transférant certaines responsabilités, elle a également modifié la tâche des enseignantes et des enseignants.

À la différence des niveaux primaire et secondaire, la décentralisation au collégial n'est pas inscrite dans une seule loi. En fait, elle a débuté en 1985 et s'est poursuivie tout au long des 20 dernières années.

La gestion des ressources humaines

En 1985, la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives* est modifiée et une partie des négociations concernant les conditions et les relations de travail est décentralisée. Certaines stipulations, habituellement négociées à l'échelle nationale, peuvent dès lors faire l'objet de négociations locales entre les directions d'établissement et les syndicats[1]. Plus tard, au milieu des années 90, l'État demandera aux collèges d'élaborer une *Politique locale de gestion des employés qui appartiennent à une association accréditée* et qui doit comprendre des dispositions sur l'embauche, l'insertion professionnelle, l'évaluation et le perfectionnement des employé-es.

La décentralisation pédagogique

Avec la réforme de 1993, mise en place par Lucienne Robillard, alors ministre de l'Éducation dans le gouvernement libéral de Daniel Johnson, les collèges ont été invités à occuper une responsabilité accrue en matière d'élaboration de programmes, que ce soit aux secteurs préuniversitaire ou technique.

Les nouvelles dispositions prennent appui sur deux nouvelles approches pédagogiques : l'approche par compétence et l'approche programme. Avant 1993, toutes les caractéristiques des programmes conduisant aux diplômes d'études collégiales (DEC) étaient fixées à l'échelle nationale par le biais de coordinations disciplinaires provinciales, où siègent des représentants du ministère de l'Éducation ainsi que des enseignantes et des enseignants en provenance des départements. À la suite de l'introduction de ces nouvelles approches, les coordinations provinciales furent remplacées par des comités conseil qui constituent une structure administrative qui relève directement du ministère et qui prend appui sur les directions des études des collèges. Les enseignantes et les enseignants ont été évacués et réintroduits de manière plus aléatoire et consultative.

On peut distinguer deux grandes divisions de la définition des programmes selon l'approche par compétence : d'une part, les objectifs et les standards fixés au plan national ; et d'autre part, les activités d'apprentissage (cours, stages et laboratoires, etc.) qui deviennent, tout ou partie, du ressort des collèges. Dans ce nouveau contexte, les activités d'apprentissage de chaque programme doi-

vent être examinées et adaptées par les collèges. Bien que ces activités peuvent varier d'un collège à l'autre, les DEC demeurent des diplômes ministériels. C'est à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), créée en 1993 en remplacement du Conseil des collèges et de sa Commission d'évaluation, qu'est confiée la charge d'établir les critères à respecter par les collèges.

Au secteur technique, avant la réforme, les diplômes qui sanctionnent les formations demeurent nationaux et ministériels. À partir de 1993, le profil des diplômes et des programmes qui y conduisent a été bouleversé par une décentralisation complète des pouvoirs associés à l'attestation d'études collégiales (AEC). L'État, par le biais du ministère, n'intervient plus dans l'élaboration de tels programmes courts et laisse à l'établissement le soin de les définir, même s'ils doivent toutefois être approuvés par le ministre en bout de piste. Dans ce contexte, c'est l'établissement qui définit les objectifs, les standards et les activités d'apprentissage en fonction des besoins et de la demande du milieu. L'AEC devient alors une sanction d'établissement.

Aussi, le mouvement de décentralisation nécessite dans les collèges le remplacement de la commission pédagogique prévue jusqu'alors dans les conventions collectives, par une Commission des études définie par la loi et qui doit encadrer l'élaboration des activités d'apprentissage.

Par ailleurs, les collèges sont invités à élaborer trois politiques locales d'évaluation. La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) indique comment le collège entend évaluer équitablement les apprentissages de ses étudiantes et de ses étudiants en regard des objectifs poursuivis et des moyens retenus. La PIEA présente les finalités et les objectifs poursuivis ainsi que le mode de sélection des programmes à évaluer, le processus d'évaluation retenu et le partage des responsabilités. Enfin, la *Politique* d'*évaluation institutionnelle* globale du collège présente la mission et les principaux objectifs de l'institution.

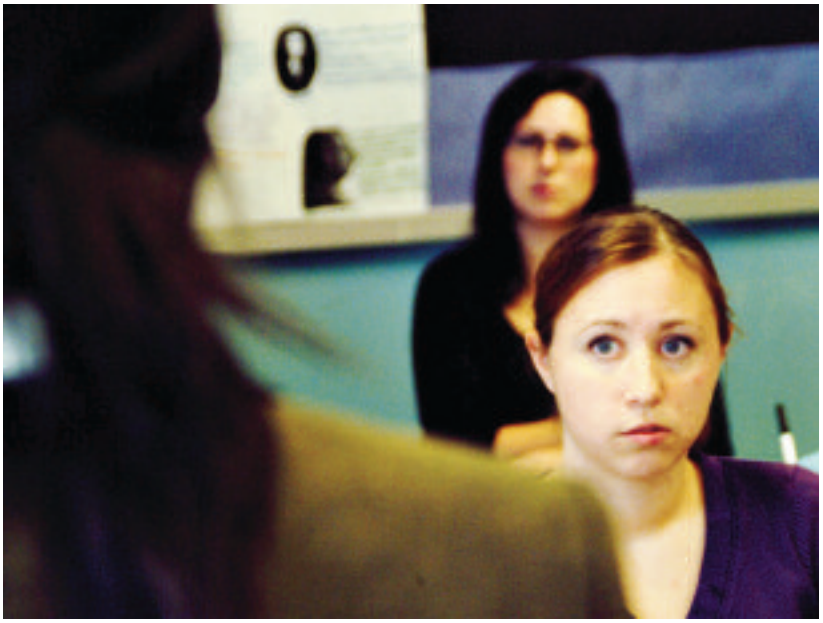

Photo : Carpeicthus, www.flickr.com

Par la suite, l'État demandera aux collèges d'élaborer et d'appliquer un règlement favorisant la réussite scolaire, comprenant un plan triennal de diplomation, aussi appelé *Plan de réussite*, qui doit tenir compte des réalités locales et des caractéristiques socioéconomiques et culturelles propres à leur milieu.

La décentralisation de la gestion budgétaire

En plus de ces changements majeurs, le réseau collégial doit faire face à une baisse importante de ressources financières. Allouant moins d'argent, l'État accorde davantage de marges de liberté quant à l'utilisation des deniers publics. Certains aspects des enveloppes budgétaires institutionnelles sont « décloisonnées » afin d'améliorer la fluidité entre des allocations et des besoins fixés par les directions de collèges. Certaines rubriques d'allocations ne sont alors qu'indicatives et l'établissement peut décider de les utiliser à d'autres fins que celles fixées par le ministère, tant qu'il respecte les annexes du régime financier. C'est dans ce contexte que des réductions budgétaires exigées par le ministère sont définies localement compte tenu de l'entière gouverne locale.

Les collèges sont ainsi encouragés à se développer, à forger des partenariats afin de répondre à des services leur apportant des financements additionnels. Le ministère propose d'ailleurs plusieurs moyens dans le *Régime budgétaire et financier des cégeps*, par exemple, des revenus associés aux étudiantes et aux étudiants en commandite, d'autres découlant d'ententes contractuelles avec des entreprises, la vente de services ou de produits, des intérêts gagnés au fonds de fonctionnement, etc. Concernant l'acquisition des biens et services, chaque collège est tenu d'élaborer une *Politique locale d'octroi de contrats pour l'acquisition de biens et de services*.

Perspectives

Depuis vingt ans, une décentralisation s'observe au niveau de la gestion des ressources humaines ainsi que dans les domaines pédagogique et financier. Avec le transfert des responsabilités de l'État vers les établissements, surtout depuis la réforme de 1993, les enseignantes et les enseignants sont de plus en plus invités à s'investir et à collaborer au sein de leur établissement. Les programmes de DEC, bien que toujours nationaux,

sont de plus en plus différents depuis que les activités d'apprentissage sont élaborées dans chaque collège.

L'implication des enseignantes et des enseignants s'opère de manière accrue sur le plan local, notamment par l'élaboration de pratiques et de politiques. La tâche enseignante a été modifiée car dorénavant, ils ne doivent plus seulement enseigner, ils doivent également s'impliquer à différentes tâches institutionnelles, entre autres, au plan d'élaboration de programme et d'évaluation. La tâche enseignante s'est complexifiée dans la mesure où l'expertise nécessaire n'est pas au rendez-vous et la mise à jour des connaissances et l'adaptation aux nouvelles réalités représentent continuellement des défis, ce qui demande temps et énergie.

Par ailleurs, certains profs se plaisent dans l'exercice de ces nouvelles tâches, nombreux se concentrent dans les activités liées à la prestation de cours qui constitue les aspects de la tâche enseignante plus inhérente à l'enseignement collégial. À l'avenir, il semble bien que le tâche enseignante au collégial continuera à se modifier et rien n'indique que la dynamique s'inversera du côté des orientations du gouvernement en place et des directions de collège pour une plus grande autonomie en regard de sa volonté de désengagement en enseignement collégial. ▲

1 C'est ce qu'on appelle la négociation entre la Fédération des cégeps et la FNEEQ (fédé-fédé). NDLR.

Réforme du système scolaire

L'importance de faire des bilans

La mise en œuvre de la réforme au primaire a été marquée par un manque flagrant de soutien au corps enseignant et cette erreur importante se répète actuellement au secondaire. À certains égards, la réforme concourt à renforcer la tendance relevée en formation des maîtres, qui tend à concevoir les enseignantes et les enseignants davantage comme des généralistes, techniciennes et techniciens de l'éducation, jugés capables de se charger de l'enseignement de plusieurs disciplines. Transposée aux apprentissages visés eux-mêmes et jointe à l'utilitarisme ambiant, elle pourrait contribuer à une dilution des exigences de la formation au secondaire.

Comité école et société

C'est la conclusion que l'on tire du document de réflexion adopté lors de la réunion du conseil fédéral du mois de janvier 2006 au sujet de la mise en œuvre de la réforme au secondaire. Pour la deuxième fois en un an, le conseil fédéral s'est penché sur la question en raison de l'impact que cette réforme peut avoir sur le système d'éducation au Québec. Rappelons que cette réforme est la troisième en importance depuis un demi siècle.

Photo : Broken Lens, www.flickr.com

Plusieurs éléments méritent notre attention. Toutefois, s'il en est un qui est repris par un très grand nombre d'interventions, c'est l'idée de l'absence d'expérimentation et d'un bilan complet et sérieux des effets des nouvelles méthodes pédagogiques, au moins pour la portion du primaire qui est maintenant en voie d'achèvement.

Mais il y a plus : la réduction de neuf à huit ans du parcours scolaire commun, les effets anticipés d'une baisse de niveau de la formation scientifique au secondaire, l'insuffisance du soutien offert aux enseignantes et aux enseignants dans la mise en oeuvre de la réforme et la tendance relevée en formation des maîtres à diminuer l'importance de la formation disciplinaire.

C'est pourquoi, la FNEEQ suivra attentivement l'évolution de la situation, avec l'appui des syndicats du regroupement privé ou de tout autre syndicat concerné, tout en prenant les moyens pour exprimer ses inquiétudes et faire les représentations qui s'imposent, notamment auprès du ministère et du Conseil supérieur de l'éducation. ▲

Vers une gouvernance plus transparente

Après moultes rebondissements, les enseignantes et les enseignants du Collège Notre-Dame-de-Lourdes ont accepté la dernière proposition patronale le mardi 14 mars 2006. La direction de ce collège est l'une des trois directions à avoir eu recours au lock-out pendant la négociation avec le personnel enseignant. Dans les trois cas, la pertinence de cette décision a été largement contestée par les enseignantes et les enseignants, de même que par les élèves et les parents. Même le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier, s'est dit incapable d'intervenir. Bref, les directions de ces établissements ont pris une décision lourde de conséquences pour tous les acteurs de la communauté qui se crée autour de l'école sans que ceux-ci n'aient le moindre recours. Mais pire encore, sans avoir été consultés en aucune manière.

André Chartrand

Délégué à la coordination du regroupement privé

La FNEEQ faisait donc le constat qu'une telle situation révèle de graves lacunes dans le modèle de composition du conseil d'administration dans les institutions d'enseignement privées. En effet, dans de nombreux cas, le conseil d'administration est composé de personnes cooptées, c'est-à-dire de personnes qui sont choisies par ceux qui sont déjà en place. Ce modèle favorise la concentration du pouvoir entre les mains de quelques individus qui, par la suite, peuvent agir à leur guise ayant réussi à constituer un conseil d'administration complètement inféodé aux gestionnaires en place.

La FNEEQ a donc interpellé le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à ce sujet, d'abord en lui adressant une lettre ouverte signée de son président, Ronald Cameron, lettre publiée dans *Le Devoir* du mardi 18 octobre 2005. Ensuite en demandant une rencontre qui eu lieu le 9 novembre 2005 avec M. Étienne Chabot, attaché politique au cabinet du ministre, et Mme Lise Briand de la direction de l'enseignement privé.

Photo : www.flickr.com

Au cours de cette rencontre, la FNEEQ a notamment fait valoir que le ministre peut intervenir sur la situation actuelle en appliquant avec plus de rigueur les critères inscrits dans *la Loi sur l'enseignement privé* concernant la délivrance et le renouvellement de l'agrément qui permet aux établissements d'enseignement privés de recevoir les subventions de l'État.

À cet effet, la FNEEQ a également cité en exemple le fait que dans certains établissements d'enseignement privés, les parents et le personnel de l'établissement ont des représentants élus qui siègent au conseil d'administration. La FNEEQ a fait valoir les nombreuses qualités de ce modèle. D'abord, le modèle existe et il a prouvé sa viabilité. Deuxièmement, son caractère démocratique favorise des processus de prise de décision fondés sur une appréciation des intérêts des différents partenaires qui constituent l'institution. Troisièmement, cette composition communautaire des conseils d'administrations favorise une gestion plus transparente et des pratiques de reddition de comptes. Finalement, ce modèle répond très bien aux exigences de la *Loi sur l'enseignement privé* quant à la participation des parents à la vie de l'école et à l'appui du milieu pour la reconnaissance d'intérêt public et la délivrance de l'agrément donnant accès aux subventions de l'État.

Bref, la FNEEQ demande au ministre que l'accès aux subventions de l'État ne soit désormais accessible qu'aux établissements d'enseignement privés dont le conseil d'administration prévoit la présence de représentants des parents et du personnel élus par leurs pairs. ▲

La relance des discussions entourant l'AGCS

Les discussions entourant la négociation de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ont connu une relance avec la conclusion des travaux lors de la dernière rencontre à Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui regroupe 149 pays membres. Alors que l'échec des discussions s'annonçait à l'ouverture de la rencontre, une entente de dernière heure est intervenue entre les pays membres sur un audacieux plan de travail qui doit permettre de dégager un accord couvrant toute une série de secteurs, partant de l'agriculture aux services publics d'ici la fin 2006. Depuis lors, plusieurs chantiers sont maintenant ouverts et des activités accrues sont perceptibles de la part des négociateurs des pays porteurs de dossier.

Ronald Cameron

Président de la FNEEQ (CSN)

C'est la Nouvelle-Zélande qui se propose de coordonner le groupe des amis de l'exportation des services privés en éducation. Parmi ces amis, on retrouve l'Australie, les États-Unis et le Japon. Entre autres, ce qui est nouveau depuis Hong Kong, c'est qu'un tel groupe d'amis a maintenant la possibilité de faire conjointement des représentations, autrement dit des pressions, sur des pays ciblés moins ouverts aux échanges dans le domaine qui unit leur amitié.

La FNEEQ a été particulièrement active ces dernières années sur le plan de la solidarité internationale mais également sur le plan de la représentation. Membre de l'Internationale de l'Éducation (IE) et de la Confédération des éducateurs d'Amérique (CEA), elle participe non seulement aux forums sociaux mondiaux, mais aussi à différentes conférences et instances internationales qui deviennent des lieux d'information et d'échange importants en regard des enjeux en éducation.

Lors du prochain congrès de la FNEEQ qui se déroulera à la fin du mois de mai 2006, nous partagerons les analyses et les discussions suscitées par de telles participations Dans le présent numéro de Carnets, nous présentons les compte rendus de deux activités. D'abord, on trouvera le témoignage de deux membres de la délégation de la FNEEQ qui ont pris part au Forum social de Caracas sur l'initiative de la fédération. Caracas était aussi le rendez-vous pour la tenue du 6e Forum mondial en éducation.

Deuxièmement, nous traiterons de la 5e Conférence sur l'enseignement supérieur de l'Internationale de l'Éducation à laquelle Marie Blais, vice-présidente, a participé et qui a précédé la tenue de la rencontre de l'OMC à Hong Kong.

6e Forum social mondial de Caracas

Dans le tourbillon d'un monde en transformation

Sur l'initiative de la FNEEQ (CSN), une délégation de 45 personnes a participé du 24 au 29 janvier à Caracas au Venezuela à l'un des trois pans du 6e Forum social mondial, lequel a réuni plus de 70 000 personnes, provenant principalement de l'Amérique latine. Une expérience unique, mobilisante, enrichissante et énergisante qui a marqué non seulement les membres de la délégation de la FNEEQ mais aussi toutes les personnes participantes à la Mission Québec, qui comptait quelque 300 personnes, incluant des membres d'organisations syndicales, de mouvements sociaux, d'étudiantes et d'étudiants, de féministes, d'universitaires et d'activistes tous azimuts.

Photo : Mark Macguire

Daniel Gosselin et Michel Milot
Enseignants au collège John Abbott

Le forum social se déroulait sur plusieurs sites aux quatre coins de Caracas. Le métro, incroyablement efficace, permettait aux *forumnistes* d'accéder aux différents endroits très rapidement. Cet immense espace démocratique de discussion (parfois chaotique) reflétait probablement l'état encore embryonnaire de l'unité de la gauche à l'échelle mondiale. À l'évidence, il reste beaucoup de chemin à parcourir afin d'infléchir le discours néolibéral dominant. Mais visiblement, un véritable désir de changement et l'urgence d'un réel mouvement pour corriger les inégalités y étaient patents. De fait, de Caracas, on pouvait sentir le monde se transformer.

Chavez et le FSM

Par ailleurs, le choix du Venezuela comme pays hôte du FSM a été questionné par plusieurs. Comme ce pays est largement politisé et que son président, Hugo Chavez, est très populaire, sa contribution fut perçue comme une menace à l'intégrité du FSM se voulant autonome. Mais, contrairement à ce que les médias d'ici ont relaté, le FSM est demeuré maître de sa destinée.

S'il reste vrai que l'indépendance du FSM et la réalité bolivarienne se métissaient, l'apport vénézuélien a été, somme toute, conséquent, puisqu'ils étaient déjà sur place. Pour ce qui est de la présence de Chavez, un discours de deux heures au stade *Poliedro* et une rencontre avec les responsables du forum à leur demande s'avéraient presque nécessaires et surtout importantes dans le contexte explosif marqué par le processus bolivarien et porté par Chavez depuis son élection en décembre 1998.

La réalité bolivarienne

Conséquemment, pour les participantes et les participants, il est devenu impossible de passer « à côté » de cette *réalité bolivarienne*, principalement rendue possible par les revenus de l'or noir du Venezuela, cinquième producteur mondial. Au fil des jours, la situation sociale bouillonnante s'est peu à peu imposée par son ampleur et l'attrait qu'elle s'est mise à exercer sur l'imaginaire des participantes et des participants.

Il faut savoir que 10 des 26 millions de Vénézueliennes et de Vénézueliens vivent, selon l'UNICEF, dans une pauvreté extrême. Des bidonvilles, les barrios, s'accrochent de manière très précaire aux flancs des montagnes qui entourent Caracas. La *Mission Québec* a organisé la visite d'un de ces *barrios, Las Acacias de la Vega*, permettant ainsi de constater les transformations qu'opère concrètement la révolution bolivarienne en encourageant la mise sur pied de comités de *tierras urbanas* (CTU : « comités de terres urbaines »).

Leçons d'une expérience

En définitive, toutes et tous qui ont à cœur un monde plus juste devraient vivre une expérience semblable. Alors que nous semblons souvent isolés par nos convictions progressistes, autour des idéologies de partage et de justice, cette participation se révèle une pratique unique, *mobilisante*, enrichissante et énergisante. Nous avons appris de l'expérience Caracas : elle met en perspective l'importance de créer des réseaux mondiaux mais également de s'engager au niveau local. D'où la nécessité, pour la FNEEQ, d'élargir sa réflexion en poursuivant son implication au niveau international. Les changements en Amérique latine redonnent espoir, à nous, Nord-américains, gourds par abondance. ▲

* Michel Milot est aussi membre du bureau fédéral de la FNEEQ.

Photo : Mark Macguire

Photo : Michel Laflamme

6e Forum social mondial de Caracas

Photo : Mark Macguire

Le Forum Mondial de l'Éducation (FME)

La 6e édition du Forum Mondial de l'Éducation (FME) s'est déroulée les 22 et 23 janvier à Caracas, juste avant le FSM. Ce fut l'occasion de proposer d'établir une plateforme pour défendre une école publique, gratuite, laïque, obligatoire et de qualité, qui fait la promotion de la culture de la paix à l'échelle mondiale. Le FME a tenu à réaffirmer la reconnaissance des diversités socioculturelles, politiques et économiques des peuples comme un élément constitutif de la construction historique de l'équité et de la justice.

Le FME a également convenu que la troisième semaine de novembre soit la Semaine mondiale pour la défense de l'éducation et de l'école publique.

Source : Déclaration de Caracas du FME

Les *misiones* du gouvernement Chavez

Ces dernières années, le gouvernement Chavez a mis en place des programmes sociaux, les *misiones* qui ont un impact sur les conditions de vie de la population. En approvisionnement, il propose la coopération par l'octroi de subventions à des coopératives d'alimentation. En santé, il soutient des cliniques populaires et s'assure la collaboration de médecins et de dentistes de Cuba. En éducation, il met en place des centres d'alphabétisation (mission Robinson) et des *écoles bolivariennes* gratuites, où le transport, l'uniforme, les manuels, deux repas et deux goûters sont également fournis. Alors qu'un fort vent de privatisation avait touché l'éducation, il crée une université publique et gratuite pour les plus démunis (mission Sucre) : transport et repas payés par l'État. Notons aussi qu'il existe au Venezuela une grande liberté de parole, qu'on soit pro-Chavez ou anti-Chavez.

Au cœur des enjeux en enseignement supérieur

Marie Blais
Vice-présidente de la FNEEQ

La 5e Conf rence internationale sur l?enseignement sup rieur et la recherche de l?Internationale de l? ducation (IE) constitue certainement un moment important pour une meilleure concertation syndicale l? chelle mondiale. Les 7, 8 et 9 d cembre 2005 Melbourne, la conf rence a permis aux d l gations syndi cales enseignantes de traiter des impacts de la marchandi sation de l?enseignement sup rieur, notamment sur la pr carisation de l?emploi, de la fuite des cerveaux, de la libert acad mique et

Photo : IE

Les syndicats australiens, hôtes de la conférence, ont souligné la façon dont le sous-financement de l'enseignement supérieur en Australie a favorisé l'augmentation des droits de scolarité, la course aux étudiants étrangers et le développement de l'enseignement transfrontalier, soit l'implantation de campus et l'offre de cours à distance dans certains pays asiatiques comme la Chine, l'Inde et l'Asie du Sud-Est. Pour compenser les effets du déclin démographique, les universités australiennes visent les marchés étrangers. Il n'est donc pas étonnant que l'Australie insiste pour que l'enseignement supérieur soit inclus dans l'AGCS.

Certaines délégations des pays en émergence, particulièrement celles de l'Inde, ont exprimé leurs inquiétudes quant à la présence de ces universités étrangères sur leur territoire. Les universités indiennes au-

POUR NOS 30 ANS ON VOUS FAIT DES CADEAUX

La Capitale assurances générales fête ses 30 ans. Comme membre de la **FNEEQ**, nous vous invitons à profiter de nombreux avantages, notamment :

ASSURANCE AUTO
- **10 %** d'économie
- **Un mois gratuit** lors d'une nouvelle assurance[1]
- **0 $** de franchise[1]

ASSURANCE HABITATION
- **10 %** d'économie
- **Un mois gratuit** lors d'une nouvelle assurance[1]
- **0 $** de franchise[1]

Profitez dès maintenant de ces offres emballantes. Obtenez également une soumission sans frais, jusqu'à six mois avant l'échéance de vos polices d'assurance.

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : (514) 906-2208
Québec : (418) 266-9908
directiongroupes@capitale.qc.ca
www.lacapitale.com

UN MOIS GRATUIT
0$ DE FRANCHISE
EXCELLENTES PROTECTIONS

Concours[2] 30 ans Ça roule en grand 5 voitures à gagner
À GAGNER : cinq voitures GM.
Comment participer?
• Demandez une soumission pour une assurance auto ou habitation et obtenez une chance de gagner.
• Souscrivez une assurance auto ou habitation et obtenez une chance supplémentaire de gagner.
• Tous nos clients sont automatiquement inscrits.

Cobalt Optra 5 Solstice Torrent Vibe

fneeq CSN

La Capitale assurances générales
TRENTE 30 ANS AVEC VOUS!
Cabinet en assurance de dommages

[1]Certaines modalités s'appliquent.
[2]Règlements disponibles au www.lacapitale.com

04_FNEEQ (2006-03)

raient de la difficulté à concurrencer les universités australiennes, américaines ou britanniques : elles ont moins de moyens et sont moins reconnues. Cette concurrence affaiblirait les universités locales et empêcherait leur développement.

Fuite des cerveaux et uniformisation des cursus

De plus, la mondialisation de l'enseignement supérieur encourage la fuite des cerveaux. Si le départ des étudiantes et des étudiants les plus performants ainsi que des professeurs vers les universités étrangères s'avère une aubaine pour les universités du Nord, il affaiblit celles du Sud. Par ailleurs, on remarque aussi une tendance à l'uniformisation des cursus universitaires. À cet égard, l'exemple du Processus de Bologne en Europe est éclairant et inquiétant. Les pays européens ont convenu d'harmoniser leurs réseaux sur le système « LMD » (licence, maîtrise et doctorat) d'ici 2010. Il était aussi étonnant d'entendre que l'Algérie semble vouloir agir immédiatement dans le même sens. Selon une syndicaliste algérienne, le gouvernement a l'intention de remplacer son système d'enseignement supérieur calqué sur le modèle français traditionnel, dès l'an prochain. L'uniformisation du cursus universitaire se ferait brutalement et sans transition.

Sous-financement et personnel enseignant à statut précaire

La conférence de l'IE a permis de revenir sur l'impact du sous-financement des universités dans les années 1990. On sait que cette réalité tend à faire croire que les universités ont compensé ces compressions par l'embauche de personnel à statut précaire. Un portrait statistique du personnel enseignant à statut précaire dans quatre pays, soit le Canada, l'Australie, les États-Unis et la Grande-Bretagne, et présenté par David Robinson de l'*Association canadienne des professeures et professeurs d'université* (ACPPU) tendait à créditer cette approche. Or, il est aussi remarquable de constater que la venue massive des chargé-es de cours dans les universités québécoises a débuté bien avant 1990. S'il est exact de dire que durant les années 1990, il n'y a pas eu d'embauche de professeur-es, il ne faut pas oublier que ces mêmes années furent également difficiles pour les chargé-es de cours en raison de l'augmentation de la taille des groupes cours et la diminution drastique de l'offre de cours. Tous signalaient la rareté de données concernant les enseignantes et les enseignants à statut précaire et soulignaient l'importance que chaque organisation précise la situation dans son pays.

Carolyn Allport, présidente National Tertiary Education Union, Australie Photo : IE

Quelle vision stratégique de l'université ?

Après la conférence, une discussion très intéressante mais aussi inquiétante a porté sur une recherche en cours de l'OCDE traitant de l'avenir des universités. Le premier scénario présente l'université traditionnelle, composée de professeurs permanents recevant un financement public important, et visant l'accessibilité aux études universitaires. Ce scénario était présenté comme favorisant le statu quo et ne tenant pas compte des « nouvelles réalités ». Les cinq autres accordaient une importance grandissante à l'enseignement transfrontalier et au secteur privé. Le dernier scénario prévoyait la disparition ou la dispersion de l'enseignement et de la recherche dans des entreprises privées. Les participantes et les participants à cette séance ont vivement réagi à l'exposé. Comme l'OCDE influence grandement nos dirigeants politiques, il sera important de suivre ces réflexions que l'on espère non prémonitoires.

Le Québec n'échappe pas à ces tendances. Plusieurs universités tentent de recruter activement des étudiantes et des étudiants étrangers et fondent certaines stratégies d'expansion grâce à l'enseignement transfrontalier. Pour faire face à la tendance accrue à la commercialisation de l'enseignement supérieur, la réflexion syndicale doit s'intéresser à dégager une vision stratégique. Il apparaît essentiel de pousser la réflexion pour mieux définir une vision de transformation de l'université en un instrument de « développement durable », promouvant la formation et la démocratie dans nos sociétés industrielles comme dans les pays en développement et non en instrument accentuant les écarts entre le Nord et le Sud.

Une nouvelle convention collective

Le 9 d cembre 2005, les charg es et charg s de cours de l?UQAM ent rinaient, dans une proportion de 91 %, l?entente de principe intervenue le 7 d cembre 2005 entre leur syndicat, le SCCUQ, et l?administration de l?universit . Il ging bons que c?est la premi re fois que le SCCUQ obtient un r glement avant l? ch ance de sa convention collective, apr s seulement deux mois de n gociation

Jocelyn Chamard

Vice-président à la convention collective SCCUQ

Claire Tremblay

Déléguée à la coordination du regroupement université

Quatre enjeux importants étaient ciblés lors de cette négociation : poursuivre le redressement salarial, renforcer les dispositifs de la convention en matière de reconnaissance professionnelle et d'intégration, prendre en compte les multiples changements qui pourraient affecter le groupe des chargé-es de cours et forcer à rechercher des *espaces nouveaux* pour la relève, et enfin, consolider les acquis des négociations de 2000-2001 et de 2002-2003. Voici donc les grandes lignes de la nouvelle entente.

Des salaires

La majoration salariale moyenne est évaluée par le SCCUQ à 19,26 %, incluant le 8 % de vacances et les paramètres du secteur public. La répartition des augmentations dans l'échelle salariale favorise les chargés de cours présents à l'université depuis quelques années, tout en assurant un redressement significatif aux nouvelles personnes embauchées. Il est à noter également que les taux entre les échelons ont été modifiés en vue d'assurer une croissance plus élevée dans les premiers échelons.

Photo : Bernard Dansereau

Reconnaissance professionnelle

Relevons ici, sans entrer dans les détails, qu'une nouvelle façon de faire a été retenue pour permettre le maintien de la reconnaissance des exigences de qualification pour l'enseignement lors d'une modification substantielle de cours.

Représentation et intégration : les personnes chargées de cours dans l'université

En plus de majorer l'indemnité de participation aux réunions, le nouveau contrat de travail prévoit le transfert de certaines activités d'intégration au poste budgétaire de la représentation, ce qui libère des sommes dans le budget de l'intégration, qui passe en outre de 450 000 $ à 500 000 $. Les parties ont également convenu de mettre sur pied un comité qui aura comme mandat d'effectuer un bilan de l'expérience d'intégration, qui célèbre cette année ses quinze ans d'existence.

Changements dans le groupe des chargées et chargés de cours

D'une part, les conditions d'admissibilité au programme de prime de départ à la retraite ont été modifiées, de façon à permettre à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier. D'autre part, le syndicat a obtenu que de nouvelles règles s'appliquent en matière d'admissibilité au perfectionnement afin de permettre aux personnes chargées de cours en début de carrière d'accéder plus rapidement aux divers volets. De plus, les sommes affectées à ces programmes ont été augmentées. Enfin, la reconnaissance qu'une partie de ce budget sera réservée à des activités de rédaction ou de création, voire de participation à des équipes de recherche, marque l'inscription d'une nouvelle orientation au perfectionnement et la reconnaissance de l'association des personnes chargé-es de cours à l'avancement et au renouvellement des connaissances.

Consolidation des acquis

Finalement, s'il considère les deux dernières négociations, le SCCUQ conclut qu'il y a eu continuation dans les gains en matière de traitement et que l'intégration et la représentation ont renouvelé la capacité d'exercer leurs finalités respectives avec l'ajout « d'argent neuf ». Les parties ont procédé à la signature officielle de l'entente le

La négociation regroupée : un défi qui rapporte

Le 11 novembre 2005, les syndicats du regroupement université signaient un protocole de solidarité, coup d'envoi officiel d'une négociation regroupée qui était déjà amorcée dans les faits. En ratifiant ce protocole, les syndicats s'engagent à favoriser l'échange d'information afin d'élaborer conjointement des voies de solution pouvant constituer une plateforme de revendication pour la durée du cycle de négociation en cours.

Claire Tremblay

Déléguée à la coordination du regroupement université

La solidarité s'est d'ailleurs affichée dès le 22 novembre, *Journée nationale des chargé-es de cours*, date à laquelle une campagne de visibilité s'est déroulée dans les universités et les médias québécois. Sous le thème *chargé-es de cours – 10 000 enseignantes et enseignants qui rayonnent partout au Québec*, les syndicats ont organisé diverses activités dans le but de souligner l'importance du rôle des chargé-es de cours dans les universités et de signifier leur présence et leur concertation dès le début du nouveau cycle de négociation regroupée.

La concertation

L'expérience des cycles de négociation précédents montre clairement qu'une concertation serrée est essentielle pour l'atteinte des objectifs. Ces échanges doivent commencer avant le début de la négociation et se poursuivre pendant tout le cycle, qui peut s'étendre sur plusieurs mois, compte tenu que les échéances des conventions varient. Il est par ailleurs de plus en plus manifeste que la négociation au regroupement université doit être envisagée comme un processus continu, l'expérience des uns à la suite d'un règlement enrichissant celle des autres en cours de négociation ou en voie d'amorcer les pourparlers. Dans les faits, les syndicats qui conviennent d'une entente avec leur employeur continuent de participer aux travaux : rencontres des vice-présidences à la convention collective, qui identifient les problèmes vécus et cernent les solutions; conférences téléphoniques pour traiter de dossiers particuliers; échanges lors des réunions du regroupement et délimitation d'une plateforme commune. Il s'agit donc d'un engagement de solidarité qui se prolonge au-delà d'une seule négociation, mais qui rapporte collectivement.

Photo : Guy Dufresne

Depuis l'été 2005

Le cycle actuel de négociation s'est amorcé à l'été 2005, alors que le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) préparait sa négociation. Présentement, ce sont les syndicats de chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et de l'Université de Montréal (SCCCUM), de même que les tuteurs et tutrices de la Téléuniversité, qui préparent leur prochaine négociation devant débuter au printemps 2006. Dès l'automne, suivront les syndicats de chargé-es de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi, à Rimouski et en Outaouais.

Les travaux des vice-présidences à la convention collective et du regroupement sont en pleine effervescence : à partir des constats de la dernière négociation, de l'expérience de la convention et des résultats obtenus au SCCUQ, les syndicats s'ingénient à identifier des pistes de solutions aux problèmes soulevés afin de dégager les éléments d'une éventuelle plateforme commune. Il est actuellement trop tôt pour définir spécifiquement le contour de cette plateforme, mais l'on peut d'ores et déjà identifier des thèmes généraux autour desquels graviteront inévitablement les revendications.

Les perspectives

Tout d'abord, il coule de source que la lutte pour la reconnaissance du travail se poursuivra : reconnaissance sur le plan salarial pour la tâche d'enseignement, mais reconnaissance également des autres tâches, moins visibles et moins connues, pour lesquelles l'accomplissement personnel tient encore trop souvent lieu de seule rétribution.

La protection du travail constituera également un thème important de ce cycle de négociation. Les questions de reconnaissance de qualification, d'évaluation, de formation continue, de sous-traitance, pour ne nommer que celles-là, sont à l'ordre du jour. Les syndicats souhaitent en outre apporter des améliorations à certaines clauses de protection sociale.

La coopération syndicale qui s'engage avec l'échange d'information et la délimitation des thèmes communs verra sa continuation dans une mobilisation concertée. Une campagne de visibilité et des actions collectives sont également envisagées.

Bref, les syndicats de chargé-es de cours se dotent de moyens collectifs pour améliorer les conditions de travail de leurs membres tout en demeurant autonomes dans leurs négociation et stratégie. Le défi qui se pose est de conserver le fragile équilibre entre cette autonomie et la concertation dans la réflexion et l'action, qui a, rappelons-le, déjà porté ses fruits.

Une stratégie gagnante pour les étudiantes et les étudiants salariés

Malgré l'échéance de la convention collective fixée au 30 juin 2007, *l'Association des étudiantes et étudiants diplômés employés* à McGill (AEDEM) est déjà au boulot. Une première activité de mobilisation a été organisée en vue de faire connaître des enjeux de négociation.

Lilian Radovac
Coordonnatrice AÉDEM

Christine Lapierre
Collaboratrice AÉDEM

Marc Paquette
Conseiller syndical de la FNEEQ (CSN)

Photo : AEDEM

Accréditée en 1993, l'AÉDEM, affiliée à la FNEEQ, a été le premier syndicat d'étudiantes et d'étudiants salariés à se constituer au Québec. Lors du renouvellement de leur convention collective en 2003, une grève d'une vingtaine de jours leur a permis de consolider la place de l'AÉDEM au sein de l'Université McGill et d'améliorer substantiellement leur salaire. Depuis janvier 2006, l'ensemble des étudiantes et des étudiants diplômés employés par l'université reçoivent un taux horaire unique à 21,52 $, taux qui sera majoré à 22,24 $ en janvier 2007.

Pourtant, les gains de la dernière négociation n'ont pas solutionné l'ensemble des problèmes qu'ils éprouvent. Les objectifs de la prochaine ronde de négociations visent non seulement à poursuivre l'amélioration de la rémunération mais aussi l'environnement de travail des étudiants salariés.

Pour l'AEDEM, un des objectifs de négociation et de la mobilisation doit se traduire par une plus grande reconnaissance du statut particulier des étudiants salariés à l'université. Celle-ci doit leur permettre de pouvoir concilier davantage leurs études et la nécessité de travailler. Ils doivent pouvoir bénéficier de meilleures ressources pour leur enseignement, d'un meilleur espace de travail, de groupe classe réduit et de meilleurs mécanismes pour définir la tâche réelle. L'amélioration des procédures pour reconnaître le temps supplémentaire fait ainsi partie des principaux enjeux.

Pour faire connaître ses revendications auprès de ses membres et de la communauté universitaire, l'AEDEM a organisé, le 2 mars dernier, un colloque sur le temps supplémentaire ayant pour titre *Overtime: a symposium on graduate student work*. Ce colloque avait pour but la création d'un forum public facilitant les discussions sur les différentes formes de travail que les étudiantes et les étudiant salariés accomplissent dans leur vie de tous les jours. Même s'ils sont en premier lieu étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, ils doivent maintenir un équilibre entre leurs responsabilités de recherche et d'enseignement, leurs emplois extérieurs et leurs devoirs familiaux. De plus, le contact avec la communauté est primordial, que ce soit par le bénévolat, la pratique artistique ou l'engagement social et politique.

En plus d'avoir invité des étudiants salariés de différentes horizons pour partager leurs expériences personnelles, l'AEDEM a saisi l'occasion pour tenir une discussion avec Shae Isaacs, une des productrices de *Declining by Degrees*, un documentaire de PBS qui explore les facteurs qui transforment l'éducation postsecondaire en Amérique du Nord.

Ce colloque s'est ainsi inscrit stratégiquement dans tout le processus de renouvellement de la convention collective en ciblant les préoccupations des membres, et particulièrement celles des auxiliaires d'enseignement qu'elle représente. De nouvelles activités semblables sont prévues prochainement pour poursuivre la réflexion sur un syndicalisme misant sur l'amélioration de conditions de vie et de travail, basée sur une solidarité de pensée et d'action dans un milieu universitaire atomisé. ▲

D velopper une d marche de pr vention

« Tout salarié a droit à un milieu exempt de harcèlement psychologique. L'employeur doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, pour la faire cesser » (art. 81.19 de la Loi sur les normes du travail)

Les 26 et 27 janvier 2006, le comité femmes et le comité sur la santé et la sécurité au travail de la FNEEQ animaient une session de formation sur le travail syndical en matière de harcèlement psychologique au travail. Si la responsabilité de l'employeur en cette matière est dorénavant enchâssée dans la *Loi sur les normes du travail* (LNT), les syndicats ont eux aussi un rôle à jouer. En effet, la loi stipule que les personnes couvertes par une convention collective doivent recourir à une procédure de grief lorsqu'elles croient vivre du harcèlement au travail.

La session de formation a permis, dans un premier temps, de clarifier la notion même de harcèlement psychologique. Malgré la définition inscrite dans la loi, il n'en demeure pas moins qu'il demeure un acte difficile à circonscrire, compte tenu de la part de subjectivité qui lui est liée. Rappelons les quatre éléments clés qui doivent être relevés pour déterminer s'il y a bel et bien une situation de harcèlement : une conduite vexatoire ayant un caractère de répétition ou de gravité, le caractère hostile et non désiré de cette conduite, l'atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique et la transformation du milieu de travail en un milieu néfaste. Mentionnons aussi que l'intention derrière les gestes n'a pas à être démontrée. Seuls les effets sur la ou les personnes visées doivent être considérés et ils devront toutefois être analysés selon le critère de la « personne raisonnable ».

Photos de cette page : France Désaulniers

Le travail syndical en cette matière exige rigueur, doigté et rapidité d'action. Ainsi, un autre objectif de la session de formation était d'examiner divers moyens de prévention et d'action pour contrer le harcèlement psychologique et la violence au travail. Plus nous intervenons en amont de ces situations, meilleures sont nos chances de réussite. À cet égard, nous devons identifier les facteurs de risque spécifiques à l'organisation du travail dans chacun de nos milieux afin de prévenir l'apparition ou l'aggravation de situations problématiques. Plusieurs moyens ont été explorés lors de la formation, dont l'adoption d'une politique locale. Bien sûr, si ce moyen ne règle pas tous les problèmes, il a le mérite d'envoyer un message clair dans le milieu de travail.

L'action de la FNEEQ en matière de harcèlement au travail ne s'arrêtera pas avec cette formation, au contraire. La fédération devra développer de nouvelles perspectives

L'environnement : un enjeu politique en éducation

Kyoto, tarification et privatisation de l'eau, consommation responsable, sont autant de sujets qui font les manchettes et qui nous interpellent comme syndicalistes mais aussi comme citoyennes et citoyens. Aussi, si on tient compte du fait que les enseignantes et les enseignants sont probablement parmi les personnes les plus préoccupées par les enjeux sociaux, nous avons alors une combinaison qui a amené les délégué-es du conseil fédéral à amorcer une réflexion sur la question l'an dernier. La résolution adoptée à ce moment devrait connaître des suites dans le prochain mandat.

Photo : Dave Marcheterre

Une question… d'éducation

Le développement d'attitudes et de comportements respectueux de l'environnement passe nécessairement par la conscientisation. L'éducation à l'environnement et au développement durable doit faire partie d'une stratégie syndicale d'intervention. Éduquer pour l'avenir nécessite donc un engagement de la FNEEQ à plusieurs niveaux. Un premier niveau se situe au coeur des contenus éducatifs. Les salles de classe peuvent être le lieu d'une prise de conscience sociale et environnementale. Toutefois, la responsabilité ne peut reposer sur la seule action syndicale ou enseignante. La prise en charge par l'institution et par les autorités publiques est essentielle à ce chapitre.

Une question… politique

L'engagement de la FNEEQ doit aussi se traduire sur le plan de l'action politique. Les débats et les retombées entourant l'application du protocole de Kyoto, les transformations juridiques et légales en matière de santé-sécurité et environnement, les pressions exercées par le patronat au nom de la rentabilité sont autant d'aspects qui participent à faire de l'environnement un champ d'intervention et de lutte politique.

Les enjeux en environnement se conjuguent aussi avec d'autres questions sociales et politiques. Soulignons la question des partenariats public-privé et ses liens avec la tarification et la privatisation de l'accès à l'eau. Pensons aussi à la gestion des forêts au bénéfice des entreprises de coupe. Rappelons les batailles concernant le territoire, que ce soit en lien avec les trajets de lignes hydroélectriques ou la protection des cours d'eau. De plus, le succès de la mobilisation contre la centrale au gaz dans le Suroît est une contribution importante dans la bataille contre des politiques néolibérales du gouvernement Charest.

Nous faisons l'hypothèse que les enseignantes et les enseignants sont parmi les citoyens les plus mobilisés sur ces questions. Et puisque les luttes en environnement sont partie prenante des luttes sociales et politiques, l'action de la FNEEQ en environnement doit donc favoriser l'engagement des membres dans ces batailles. Cela constitue un prolongement de sa mission en éducation. ▲ F. D.

Faire le point sur notre engagement !

L? quipe militante et salari e de la f d ration est dans une p riode in tensive de pr paratifs de deux v nements majeurs. En effet, du 30 mai au 2 juin prochains, dans l?arrondissement de Chicoutimi de la ville de Saguenay, se tiendra le 27e Con gr s de la FNEEQ (CSN). Ce rendez-vous statutaire pour les syndicats sera pr c d d?une initiative moins formelle, soit deux journ es de r fle xion, les 27 et 28 avril, sur la s lection des l ves et le financement des ordres d?enseignement.

Une école pour tout le monde

L?int r t de journ es de r flexion pr par es par le comit cole et soci t de la FNEEQ repose, entre autres, sur le fait qu?elles ne constituent pas une activit- d l? b rante. Au cours de ces journ es, nous aborderons autant des enjeux pour l?enseignement pri maire et secondaire que pour les institutions coll giales et-universitaires. La premi re journ e sera consacr e la probl matique de la l?ensei croissante des l ves, du financement de l? cole pu blique et del? cole priv e. Ces ques tions seront abor d es par des per sonnes en provenance de la FNEEQ, mais aussi par des invit s comme Claude Lessard, professeur la Facult des sciences de l? ducat l?Uni ver sit de Montr al, Ja Duf resne, pr sident de l?Agora, Diane de Courcy, pr sidente de la Com mission scolaire de Mont r al et Michel Venne, directeur g n ral de l?Institut du Nou veau Mon de. Le lendemain, deux ateliers-portent sur le financement de l?ensei gnement coll gial et celui des uni versit s. Jean-Pierre Proulx, pr sident du Con seil sup rieur de l? ducation, livrera la con f rence de cl ture, le vendredi midi.

Une profession engagée

Le prochain congr s de la FNEEQ effectuera ses travaux sur la pro fession en sei gnante sous le th me de la l?engagement. Compte tenu des discussions ac crues sur les ensei gnantes et les en sei gnants, nous

avons voulu un th me qui synth tise la fois l?engagement-profes sionnel et l?engagement sur le plan social, particuli rement dans un con texte politique hostile, cr p par une recrudescence des politiques n oli b rales.

En plus des th mes en ducation qui auront t abord s durant les journ es de r flexion, notre ana lyse portera entre autres sur la contribution de la f d ration en vue de la bataille politique mener pour faire chec cette

Les Fneequeries

Universit de Montr al tudiantes et tu diants salari s en marche

Il y a un an, plus de 200 000 tu diants du Qu bec faisait la gr ve pour r clamer la somme de 103 M $ qui avait t coup e du pro gramme de pr ts et bourses par le gouvernement provincial. Organis e par la Coalition pour une ducation publi que et ac ces si ble, une manifesta tion tait or ga ni s e ce 30 mars pour com m mo rer cette gr ve et rap peler au gouvernement de Jean Charest que des probl mes subsistent En campagne de syndica lisation, le syndicat des tu dian tes et des tu diants salari s de l?Univer sit de Montr al (SEESUM) tait de la partie et s?affi chait fi rement !

Les profs du coll ge Andr -Grasset choisissent la FNEEQ

En effet, les deux tiers des ensei gnantes et des enseignants du coll ge Andr -Grasset ont choisi de s'affilier la FNEEQ (CSN). Les 72 membres du syndicat rejo gnent leurs coll gues d' tablis sements priv s qui dispensent de la formation au coll gial et qui sont d j membres de la f d ration, soit ceux de l'Institut Teccart, du coll ge Jean-de Br beuf et du coll ge LaSalle. Le

Une profession engagée !

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

SAGUENAY
DU **30 MAI** AU **2 JUIN 2006**

27e CONGRÈS

fneeq CSN